

Avis du COPAREF Normandie

Projet de Convention entre le FPSPP et la Région Normandie pour le Paiement des heures de CPF mobilisées par un demandeur d'emploi pour l'année 2018

Les partenaires sociaux réunis en Coparef plénier le 22 mai 2018 ont été consultés sur le projet de Convention entre le FPSPP et la Région Normandie pour le Paiement des heures de CPF mobilisées par un demandeur d'emploi pour l'année 2018.

Le projet a été majoritairement approuvé par les organisations patronales et de salariés.

Les avis se répartissent comme suit :

CGT	Avis défavorable : réserves émises sur le fait de ne pas prendre en compte l'intégralité de l'enveloppe proposée par le FPSPP
CFDT	Avis favorable
CFE CGC	Avis favorable
FO	Avis favorable
CFTC	Avis favorable
MEDEF	Avis favorable
U2P	Avis favorable
CPME	Avis favorable

Depuis 2014, les partenaires sociaux en région ont permis de consolider, grâce à des abondements du fonds paritaire, des actions envers les demandeurs d'emploi en région soit à travers les dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) Collective et / ou de POE Individuelle. Il en fut de même envers les salariés des entreprises normandes via les OPCA.

Ces abondements ont représenté plus de 33 millions d'euros et ont eu l'effet *d'une véritable dynamique* tant au niveau des opérateurs tel que Pôle emploi qu'au niveau des OPCA.

Pour rappel, les abondements du fonds paritaires ont également permis la mise en œuvre du CléA avec plus de 1000 CléA obtenus dans notre région. Une réussite normande qui place la région en pole position sur le maintien des compétences visant les savoirs de base.

Malheureusement cette dynamique n'a pas été la même concernant le CPF envers les demandeurs d'emplois. Très souvent, vous avez pointé les difficultés de traitement liées soit à des changements de règle du FPSPP soit à des freins internes liés aux incompatibilités du système d'information entre Pôle emploi et les services techniques du Conseil régional.

Nous avons fini par reconnaître ces difficultés. Mais sur le fond, l'ensemble des partenaires sociaux, foncièrement attachés à la relation partenariale voire quadripartite, restent sur leur faim concernant ce dispositif CPF demandeurs d'emploi.

Tous regrettent, pour la région Normandie et ses demandeurs d'emplois malheureusement trop nombreux, la non utilisation voire *la sous-utilisation* de l'enveloppe dans sa globalité.

Les partenaires sociaux sont aujourd'hui présents et se préparent sur les nouvelles orientations à venir et sur les nouvelles obligations dans le cadre de la future commission paritaire régionale.

Le dialogue est ouvert pour assurer aux salariés et aux demandeurs d'emplois normands le maintien et le développement de leur niveau d'employabilité au-delà même de la complexité des systèmes.

Honfleur le 22 mai 2018,

Olivier VARTERESSIAN
Président



Jean Paul CHOULANT
Vice-Président

